

AS-TU DÉJÀ...?

Réfléchis à chacune des questions ci-dessous et essaie de te rappeler si tu as été témoin ou partie prenante d'une des situations qu'elles décrivent. N'hésite pas à répondre franchement puisque cette feuille d'exercice t'appartient exclusivement! Cet exercice te permettra de réfléchir honnêtement à certaines de tes expériences après avoir pris conscience des dangers des stéréotypes et des préjugés.

	AS-TU DÉJÀ...?	OUI	NON
1	As-tu déjà vu un grand s'attaquer à un plus petit?		
2	As-tu déjà entendu quelqu'un se moquer de quelqu'un d'autre parce qu'il/elle était différent/e?		
3	T'es-tu déjà moqué de quelqu'un à cause des vêtements qu'il/elle portait ou de la musique qu'il/elle aimait écouter?		
4	As-tu déjà pensé que certains groupes de personnes sont meilleurs que d'autres?		
5	As-tu déjà pensé que d'autres personnes se moquaient de toi parce tu es différent/e?		
6	As-tu déjà vu quelqu'un être exclu d'un jeu, d'une activité ou d'une fête parce qu'il/elle était différent/e?		
7	As-tu déjà entendu quelqu'un raconter une blague sur une personne d'une culture, d'une religion ou d'une ethnie différentes, ou du sexe opposé?		
8	As-tu déjà été la cible de railleries en raison de ta culture, de ta religion, de ton ethnie ou de ton sexe?		
9	As-tu déjà taquiné quelqu'un qui ne parlait pas bien français ou qui avait un accent?		
10	As-tu déjà blessé une personne seulement parce qu'elle était différente de toi?		

Exercice adapté d'après *The Pyramid of Hate*, Anti-Defamation League, 2003

NOTES DE RECHERCHE

Grille modèle

Vous pouvez reproduire cette grille pour la distribuer aux élèves.

1	Quand l'incident est-il arrivé?	
2	Où l'incident a-t-il eu lieu?	
3	Quelle minorité était opprimée?	
4	Qui/quel groupe était l'auteur du crime?	
5	Qui/quel groupe était la victime du crime?	
6	Y avait-il des témoins? Si oui, pourquoi?	
7	Que s'est-il passé?	
8	Penses-tu qu'il s'agissait d'un acte de fanatisme?	

GRILLE MODÈLE

Rappelez-vous les 5W (en anglais) : qui, quoi, quand, où, comment et pourquoi.

Remplissez le tableau ci-dessous et répondez aux questions suivantes :

- Quelles **cultures** sont incluses dans la fiche d'information?
- Quel groupe était l'**auteur**?
- Quel groupe était la **victime**?
- Des **observateurs** étaient-ils présents?
- Pensez-vous qu'il s'agit d'un **crime haineux** (basé sur un préjudice, destiné à nuire à d'autres, contre la loi)? Qu'avez-vous trouvé dans votre recherche qui vous indiquerait cela?

<p>Qui était le héros ou l'héroïne?</p>	<p>Qui/quel groupe était la victime du crime?</p>	<p>Quand l'incident est-il arrivé?</p>
<p>Le titre de l'article(s) :</p>		
<p>Pourquoi s'est-il passé?</p>	<p>Que s'est-il passé?</p>	<p>Où l'incident a-t-il eu lieu?</p>

LE CAMP D'EXTERMINATION D'AUSCHWITZ

1941-1945

En 1933, l'Allemagne nazie érigea le camp de Dachau, son premier camp de concentration, afin d'interner les prisonniers politiques et ceux considérés comme socialement inaptes pour la nouvelle Allemagne. De nombreux camps existants furent réaménagés afin de les doter d'une infrastructure permettant de perpétrer une extermination de masse. Six camps furent spécifiquement construits pour assassiner systématiquement les Juifs, les Roms, les Sintis et les homosexuels. La grande majorité des victimes furent des Juifs d'Europe. Quatre de ces six camps, Chelmo, Belzec, Sobibor et Treblinka, étaient des centres de mise à mort et de crémation alors que Majdanek et Auschwitz abritaient également des prisonniers destinés aux travaux forcés. Le complexe d'Auschwitz était le plus grand.



Auschwitz I était situé dans et aux abords de la ville polonaise de Oświęcim, non loin de Cracovie. Le 27 avril 1940, Himmler, le chef de la SS (Schutzstaffel = escouade de protection de l'élite) ordonna que ce camp soit construit pour interner principalement des prisonniers politiques polonais condamnés aux travaux forcés. Quand les nazis enclenchèrent la politique d'extermination du peuple juif connue sous le nom de « Solution finale », le camp d'Auschwitz fut considéré comme un centre d'extermination idéalement situé pour deux raisons : il était géographiquement localisé au cœur de l'ensemble des pays occupés par l'Allemagne nazie sur le continent européen. Il se trouvait également à proximité d'un réseau ferroviaire assurant le transport à destination et en provenance des divers camps nazis.

Le camp principal situé à Oświęcim, appelé Auschwitz I, possédait une chambre à gaz et un crématoire. Il abritait plus de 18 000 prisonniers, principalement des soldats soviétiques et des hommes juifs. Au-dessus du portail, figure toujours l'infâme inscription : « Arbeit Macht Frei » (« Le travail rend libre »). À Auschwitz I, des expériences médicales étaient réalisées sur des prisonniers par des médecins, comme le sinistre Dr Josef Mengele. Certains prisonniers soviétiques servaient de cobaye à des

expérimentations létales utilisant du gaz cyanhydrique. Les autres étaient affectés aux travaux forcés. La construction d'Auschwitz II, nommé Auschwitz-Birkenau, débuta à la fin 1941. Il devint le plus grand et le plus connu des camps nazis. Doté de quatre grandes chambres à gaz et de fours crématoires, **6000 personnes étaient quotidiennement**, gazées et brûlées. Une voie ferrée conduisait directement au camp à travers la grande porte, où les prisonniers arrivaient entassés dans des wagons à bestiaux. Dans ce camp, une installation médicale était également utilisée pour des expériences sur les prisonniers. 1,3 million de prisonniers furent déportés dans ce camp. Plus de 1,1 million périt. 90 % d'entre elles étaient juives. Au total, presque 1 million de Juifs ont été tués dans ce camp. À la fin 1942, Auschwitz III, un camp de travail appelé Buna-III Monowitz, fut établi ainsi que 45 petits sous-camps dans la région environnante pour accomplir différents types de travaux obligatoires.

À Auschwitz-Birkenau, le transport des prisonniers était centralisé autour des installations ferroviaires qui transportaient régulièrement des trains bondés de prisonniers. Le point culminant fut atteint en 1944, avec l'arrivée de 424 000 Juifs hongrois. Après plusieurs jours confinés à l'intérieur de wagons surpeuplés sans eau, sans nourriture et sans toilettes, les Juifs étaient débarqués. Sur le quai, un officier nazi, souvent médecin, tel le Dr Mengele, sélectionnait ceux qui devaient se diriger vers la droite ou vers la gauche. Les familles étaient définitivement séparées. Les vieux, les jeunes (même les bébés), les malades et la plupart des femmes étaient dirigés à gauche, directement vers les chambres à gaz où ils étaient tués puis incinérés. Pour ceux dirigés à droite, on coupait leurs cheveux, on tatouait un numéro sur leur bras et on leur imposait un uniforme à rayures bleues et blanches (avec une étoile jaune s'ils étaient juifs). Ces prisonniers étaient ensuite affectés aux travaux forcés.

En janvier 1945, constatant l'avancée rapide de l'armée soviétique, les nazis décidèrent d'évacuer les lieux. Ils firent exploser les chambres à gaz et les fours crématoires. Ils forcèrent 56 000 prisonniers à entamer une longue marche hivernale, mal habillés et mal chaussés, vers d'autres camps. Environ 7 000 prisonniers très malades et incapables de marcher furent abandonnés sur place. Ils seront ultimement libérés par les Soviétiques le 27 janvier 1945.

Auschwitz représente, dans la mémoire collective, le principal symbole de la barbarie nazie et du génocide. Ce camp d'extermination est aujourd'hui un musée, un mémorial et un centre éducatif. La mémoire des victimes, les crimes commis dans ce camp et les vestiges (incluant des biens ayant appartenu aux victimes : leurs cheveux, leurs bagages) ont été préservés à des fins éducatives, comme preuves et pour rappeler que : chacun de nous doit s'insurger et ne pas rester passif quand d'autres font face à l'intolérance, aux préjugés et à la haine.

RACINES DE L'ESCLAVAGE AU CANADA

1629-1834

Bien que l'histoire de l'esclavage américain soit mieux connue, il est important de noter que les Canadiens ont également pris part à cette activité impardonnable. Lorsqu'on relate l'histoire du Canada, on s'attarde souvent sur les efforts héroïques de ceux qui ont organisé les réseaux du « chemin de fer clandestin » (un réseau secret d'hommes et de femmes qui ont aidé entre 30 000 et 100 000 esclaves américains en fuite à retrouver la liberté au Canada). Cependant l'esclavage a également touché notre pays avec les premières arrivées d'immigrants européens. Tout a commencé avec l'explorateur portugais Gaspar Corte-Real, qui a réduit en esclavage 50 Canadiens autochtones à Terre-Neuve en l'an 1500.

Dès 1608, les Français emmènent des esclaves noirs au Canada, et le premier esclave transporté directement d'Afrique arrive ici en 1629. L'esclavage est légalisé en Nouvelle France entre 1689 et 1709. En 1759, 3 604 esclaves sont recensés dans la colonie, parmi lesquels un tiers sont noirs. Tandis que les Français affichent une préférence pour les esclaves autochtones, les colons anglais pratiquent la traite des Noirs d'Afrique.

L'esclavage au Canada est également influencé par les événements qui se déroulent ailleurs dans le monde. À la fin de la Guerre d'indépendance des États-Unis en 1783, un grand nombre d'Américains qui demeurent loyaux envers l'Angleterre s'installent au Canada, emmenant avec eux leurs esclaves. Mais en général, les esclaves ne sont pas essentiels à la production des commerces et des fermes canadiennes. Ainsi, bien que certains Américains

se soient installés au pays avec leurs esclaves, la pratique de l'esclavage ne s'est jamais vraiment enracinée au Canada comme ce fut le cas aux États-Unis. La majorité des esclaves noirs qui se sont installés en Nouvelle-Écosse après la révolution américaine ont été libérés peu après leur arrivée.

Les opposants à la pratique de l'esclavage sont nombreux. Au Canada, John Graves Simcoe, le premier lieutenant-gouverneur du Haut Canada, commence à remettre en question la légalité de la pratique de l'esclavage dès 1793. L'esclavage est par la suite aboli dans tout l'Empire britannique en 1834. Le dernier survivant de l'esclavage au Canada est mort libre en 1871 à Cornwall, en Ontario.

La fin de l'esclavage clôt un chapitre honteux de l'histoire du Canada. Dès lors, il ne sera plus jamais légal pour une personne d'en posséder une autre, ou pour quiconque de traiter un être humain comme sa propriété.



Un esclave des indiens Fox ou Népissingué
1732 La Nouvelle France

ÉMEUTES CONTRE LES ASIATIQUES DE VANCOUVER

1907

Le Canada s'est construit grâce aux efforts de femmes et d'hommes qui, nés dans différents pays du monde, ont décidé de faire de ce pays leur chez-soi. Leurs contributions sont largement reconnues aujourd'hui, ce qui n'a pas toujours été le cas.

À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles, nombreux sont ceux qui croient que le Canada « appartient » aux personnes de race blanche qui y habitent. Ils pensent que le pays doit être protégé des immigrants venant de pays comme la Chine et le Japon, des immigrants qui viendraient voler le travail des Blancs parce qu'ils offriraient, pense-t-on, leurs services à des salaires plus bas. À cette époque, beaucoup de gens aux États-Unis pensent de la même façon.

En 1905, des travailleurs blancs originaires de San Francisco en Californie forment un mouvement antiasiatique connu sous le nom de Ligue d'exclusion des Asiatiques. L'objectif de ce mouvement est de chasser tous les Asiatiques de l'Amérique du Nord. L'influence de ce groupe raciste s'étend rapidement au Nord dans les États américains de la côte Ouest et à Vancouver, en Colombie-Britannique. En 1907, le mouvement lance une émeute contre des commerçants asiatiques dans le centre ville de Vancouver. Environ 9 000 manifestants blancs attaquent les commerces asiatiques, détruisant les enseignes et brisant les vitrines.

D'après un article du journal *News-Advertiser*, les Chinois de Vancouver se procurent des armes dès le lendemain pour se protéger. « Des centaines de revolvers et des milliers de munitions ont été vendus... avant que la police n'intervienne pour interdire les ventes d'armes aux Asiatiques... On a vu peu de Japonais acheter des armes, mais un coup d'oeil aux toits des pensions de famille et des commerces dans le quartier japonais montre clairement que les Asiatiques se préparent à un siège. »

La ligue d'exclusion des Asiatiques est dissoute cinq jours après sa création à Vancouver. Si ce groupe a formellement disparu, les idées qu'il véhiculait persistent toujours dans certains segments de la société canadienne. Même aujourd'hui, certaines personnes parlent de limiter l'immigration pour qu'il y ait assez d'emplois pour les « vrais Canadiens ». Mais à part les autochtones, nous sommes tous de nouveaux arrivants au Canada. Nous avons tous un rôle à jouer dans la construction de l'avenir de nos familles et d'un Canada plus fort.



Citoyen de Vancouver d'origine asiatique posant devant son magasin vandalisé par la Ligue d'exclusion des Asiatiques.

PENSIONNATS AUTOCHTONES

1874-1996

Avant l'époque de la Confédération, le gouvernement du Canada ne se préoccupait pas de l'éducation des enfants autochtones – ils étaient élevés dans leurs propres communautés. Cependant, à partir de 1830, la politique du gouvernement change et des pensionnats régis par l'Église sont instaurés – un sombre chapitre de l'histoire du Canada commence alors.

En 1900, 64 pensionnats sont érigés dans chaque province et territoire, à l'exception du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Ces établissements sont régis par l'Église en collaboration avec le gouvernement, et des équipes de missionnaires y dispensent une formation technique et professionnelle, ainsi qu'une éducation religieuse. De 1830 à 1970, près d'un tiers des enfants autochtones sont soustraits à leurs familles de force et envoyés dans ces pensionnats. Les parents n'ont pas leur mot à dire.

Le gouvernement considère ces pensionnats comme un moyen d'assimiler les populations autochtones à la société blanche et chrétienne, et prendre de l'enfant, l'indien qui est en lui. Ces enfants sont soustraits à l'influence de leur culture et de leurs traditions, et délibérément privés de presque tout contact avec leurs familles. Le Canada n'est pas le seul pays à avoir recours à ces pratiques – le gouvernement d'Australie pratique une politique semblable à l'égard de ses propres citoyens aborigènes.

Du début des années 1830 jusqu'en 1996, des milliers d'enfants des Premières Nations ainsi que des enfants Inuits et métis ont été forcés de fréquenter des pensionnats dans le but de les assimiler à la culture dominante. Ces enfants ont souffert de violences psychologiques, corporelles, émotives et spirituelles difficiles à imaginer. Plus de 150 000 enfants, dont les plus jeunes n'étaient âgés que de quatre ans, ont fréquenté les pensionnats autochtones subventionnés par le gouvernement et administrés par les églises. On estime que 80 000 survivants et survivantes de ces pensionnats sont encore vivants aujourd'hui.

Le système des pensionnats est dur, cruel et humiliant pour un grand nombre d'élèves. Les enfants désobéissants sont battus et la plupart des enseignants et du personnel des pensionnats leur interdisent de parler leur langue maternelle. Les enfants qui essaient de s'enfuir sont rattrapés et sévèrement punis. Face aux mauvais traitements et aux abus sexuels qu'ils subissent, ils sont sans défense. Au début des années 1900, on se rend compte qu'un nombre important d'enfants autochtones meurent dans les pensionnats.

L'Assemblée des Premières Nations (APN), qui représente tous les peuples autochtones du Canada, s'est battue pour une « justice réparatrice », revendiquant la reconnaissance du mal et du tort causés, ainsi qu'un dédommagement symbolique et financier.

En juin 2005, le gouvernement du Canada accepte une proposition de l'APN qui satisfait sa quête de justice pour toutes les victimes d'abus dans les pensionnats. Une convention de règlement signée en mai 2006 prévoit le versement de près de 6 milliards de dollars d'indemnités aux anciens élèves des pensionnats et à d'autres parties prenantes.

Le Canada reconnaît aujourd'hui la responsabilité du système des pensionnats dans la désintégration de la culture et de la société autochtones, qui constituent une part importante de l'environnement multiculturel du Canada.

En 2008, Le Premier ministre Harper présente des excuses complètes au nom des Canadiens relativement aux pensionnats indiens. La Commission de vérité et réconciliation au Canada a terminé ses rapports en 2015. Des liens ont été fournis aux documents poignants comme, Les survivants s'expriment, un rapport de la Commission de vérité et réconciliation au Canada.



Des religieuses enseignent la broderie à des jeunes autochtones au pensionnat de Williams Lake, C.-B., vers 1900.

INCIDENT DU KOMAGATA MARU

1914

Dans les années qui suivent l'époque de la Confédération, le gouvernement canadien encourage fortement l'immigration au pays pour peupler le territoire. Les immigrants de Grande-Bretagne, des États-Unis et d'Europe sont alors particulièrement appréciés parce qu'ils sont de race blanche, parlent anglais et qu'on les considère capables de s'installer dans des terres intérieures sous-peuplées. Le pays décourage l'immigration des populations non blanches par de multiples moyens.

En 1908, plus de 5 000 immigrants en provenance d'Inde sont déjà installés en Colombie-Britannique. Ces immigrants posent un défi sans précédent pour le gouvernement canadien – en tant que citoyens de l'Empire britannique, ils affirment avoir le droit de s'installer au Canada.

Devant l'impossibilité de freiner les immigrants qui se prévalent de tels droits par des voies légales, le gouvernement du Canada adopte le Règlement du passage direct en 1908. Cette loi stipule que les immigrants se verront interdire l'entrée au Canada s'ils n'arrivent pas directement de leur pays d'origine. Étant donné qu'il n'existe pas de trajet direct entre l'Inde et le Canada, la loi discrimine de fait les immigrants indiens.

En 1913, le gouvernement autorise un groupe de 38 Sikhs indiens à entrer sur le territoire du Canada. Fondée sur des critères humanitaires, cette décision n'annonce nullement un changement dans la politique d'immigration. Mais elle encourage néanmoins un groupe de 376 Sikhs originaires de la région indienne du Punjab à affréter le navire japonais Komagata Maru. En avril 1914, le navire quitte le port de Hong Kong et met le cap sur Vancouver en 1914.

Le navire s'étant arrêté à Hong Kong, les passagers se voient refuser l'autorisation d'entrer au Canada. Ils sont ainsi retenus à bord plus de deux mois, pendant que l'affaire se règle devant les tribunaux. La Cour suprême du Canada finit par maintenir l'interdiction et le bateau est escorté hors des eaux territoriales canadiennes. Le Komagata Maru rebrousse alors chemin vers Calcutta, en Inde.

Le navire ne parvient pas à atteindre les côtes indiennes avant le 29 septembre. À cette date, les passagers ont été confinés à bord depuis plus de cinq mois. Ils vivent le traitement qui leur a été réservé par le Canada comme un signe du racisme et de l'inégalité en vigueur dans l'Empire britannique. En Inde, les autorités britanniques craignent les éventuelles répercussions de ce retour et décident d'arrêter les militants susceptibles de fomenter des troubles. Les arrestations se déroulent très mal : des coups de feu sont tirés et 19 passagers sont tués.

La tragédie du Komagata Maru souligne les sentiments négatifs que les Canadiens pouvaient entretenir à l'égard de nouveaux arrivants qui étaient « différents » d'eux.



Immigrants indiens à bord du Komagata Maru, à la Baie English, Vancouver, C.-B., 1914.

ÉMEUTE ANTISÉMITTE DE CHRISTIE PITS

AOÛT 1933

En 1933, le Parti national-socialiste (nazi) d'Adolphe Hitler accède au pouvoir en Allemagne. Hitler construit son succès sur une situation économique déplorable, un taux de chômage record, et la colère de ses concitoyens à l'égard du sort réservé à l'Allemagne au lendemain de la défaite de la Première Guerre mondiale. Imputant aux Juifs la responsabilité de la situation de l'Allemagne, il promet de restituer au pays sa grandeur perdue. Emblème du parti nazi, le « swastika » ou la croix gammée devient rapidement un symbole puissant d'antisémitisme et de racisme.

Au début des années 30, la haine et la discrimination dont les Juifs et les autres minorités font l'objet se propagent à travers l'océan pour prendre racine au Canada. Alors que la population de l'Ontario se diversifie, certains résidents de Toronto commencent à se sentir menacés. Ils se plaignent alors d'une « invasion étrangère » et rejettent des « éléments odieux et indésirables » de la population, en montrant du doigt la population juive de la ville.

Les plages de Toronto sont devenues des lieux de villégiature privilégiés pour les Juifs les plus démunis de la ville. Durant les fins de semaine, les familles juives se rendent fréquemment à la plage pour leurs loisirs d'été. Les adeptes non-Juifs de la plage se sentent incommodés par leurs moeurs, leur nourriture et leurs vêtements étrangers, et certains habitants exigent que la ville érige une pancarte « Réservée aux gentils » devant la plage Kew.

En réaction à cette prétendue « invasion », des clubs swastika fleurissent à Toronto. Leurs membres expriment des sentiments hostiles à l'égard des immigrants et mènent de violentes manifestations contre les Juifs. De jeunes rebelles arborent des croix gammées sur leurs brassards, tee-shirts, maillots de bain et sur leurs torsos nus. Ils prennent à parti les Juifs qui se rendent à la plage.

Le 14 août 1933, une vague de violence surgit après qu'une équipe de baseball principalement composée de Juifs remporte un match au parc Christie Pits de Toronto. Un groupe connu sous le nom de « Pit Gang » brandit un maillot portant l'emblème de la croix gammée. Cette nuit-là, le Pit Gang peint une immense croix gammée sur le toit de son club et y inscrit « Heil Hitler ».

Le jour suivant, durant le second match, la foule hurle des insultes antisémites. Six heures de bagarres suivent, avec des battes de baseball, des pierres et de la ferraille. Les combats font des dizaines de blessés dans les deux camps. À la fin de l'émeute, les « gars juifs », comme les appelaient les médias, s'emparent de la bannière du Pit Gang exhibant une croix gammée et la détruisent.

Cet événement reste la pire émeute raciale dans l'histoire de Toronto. La croix gammée, utilisée à l'origine par de nombreuses cultures comme un symbole religieux pour représenter l'harmonie et la chance, est aujourd'hui l'un des signes de haine les plus reconnus et détestés au monde. Elle est encore utilisée par des groupes racistes, antisémites et fanatiques pour promouvoir un message de haine à l'égard de ceux qui sont différents.



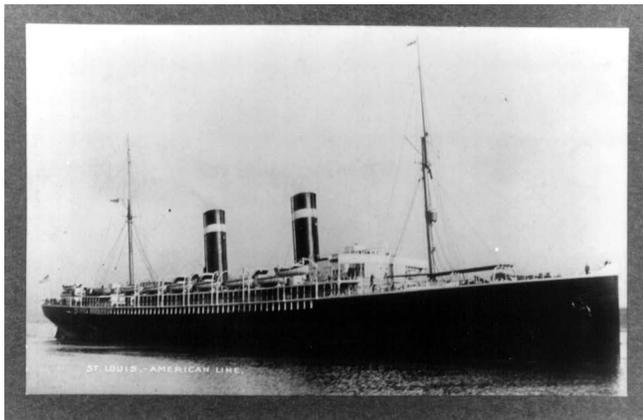
Membres du Club Swastika de l'Ontario, exhibant leurs emblèmes de croix gammées sur les promenades des plages de Toronto pour provoquer les vacanciers juifs.

LE BATEAU S.S. ST. LOUIS

MAI 1939

Après la Première Guerre mondiale, une longue période de troubles politiques secoue l'Allemagne tandis que différents groupes luttent pour accéder au pouvoir. La situation économique du pays est déplorable et le chômage atteint des taux record. Les citoyens ordinaires se battent pour leur survie et se sentent humiliés par la défaite de leur pays. Ils sont attirés par des partis politiques extrémistes comme le Parti national-socialiste (nazi) d'Adolphe Hitler. Les nazis arrivent au pouvoir en 1933 et édictent une série de lois antisémites qui persécutent les Juifs allemands, les privant de leurs droits les plus élémentaires, et leur niant l'accès au travail et à l'éducation.

Pour échapper à ces discriminations, 907 Juifs allemands porteurs de visas pour Cuba quittent Hambourg à bord du navire S.S. St. Louis le 15 mai 1939. Lorsque le bateau arrive à La Havane le 27 mai, le gouvernement cubain refuse d'accueillir les réfugiés dans son pays. Le 5 juin, il accepte de laisser le navire accoster en échange du paiement d'une somme de 443 000 dollars dans les 24 heures qui suivent, une échéance que les agences juives de secours ne peuvent respecter. Le Panama, l'Argentine, le Chili et le Paraguay refusent tous au navire le droit d'accoster. Les Américains envoient leurs gardes-côtes pour escorter le navire hors des leurs eaux territoriales.



La situation du S.S. St. Louis inquiète plusieurs personnalités canadiennes influentes, qui envoient un télégramme au premier ministre Mackenzie King pour lui recommander d'offrir l'asile aux réfugiés. Préoccupé par la visite de la famille royale britannique, King ne pense pas que le sort des passagers du S.S. St. Louis soit l'affaire du Canada. Le ministre de la Justice Ernest Lapointe est alors « vivement opposé » à accueillir les réfugiés. De son côté, le ministre de l'Immigration F.C. Blair

déclare que les réfugiés ne répondent pas aux critères de la loi canadienne sur l'immigration et qu'« aucun pays ne peut ouvrir ses portes assez grand pour accueillir les centaines de milliers de Juifs qui veulent quitter l'Europe; une limite doit être tracée. » Lorsqu'une délégation de Juifs se rend à Ottawa en 1939 pour demander au gouvernement combien de Juifs le Canada peut accueillir, la réponse est radicale : « Aucun serait déjà trop ».

Le S.S. St. Louis est donc forcé de retourner en Europe. Ceux qui parviennent à s'arrêter en Angleterre sont sains et saufs. Mais les nombreux autres passagers qui quittent le navire en Belgique, en France et aux Pays-Bas sont rapidement arrêtés par les Nazis et assassinés pendant l'Holocauste – le plan nazi d'extermination de masse des Juifs d'Europe.

Le destin des Juifs à bord du S.S. St. Louis n'a en rien influencé la conscience morale du gouvernement canadien ou de tout autre pays. Lorsque la Deuxième Guerre mondiale a éclaté, les politiques d'immigration de nombreux pays se sont durcies, condamnant les Juifs d'Europe à mourir aux mains de leurs tortionnaires nazis.

LA TAXE D'ENTRÉE

1885-1923

En 1858, alors qu'en Colombie-Britannique, c'est la ruée vers l'or, une première cohorte d'immigrants chinois, attirée par le discours d'un avenir meilleur et des opportunités d'emplois, s'installe au Canada.

Entre 1881 et 1885, la compagnie ferroviaire Chemin de fer Canadien Pacifique recrute plus de 15 000 d'entre eux, pour la construction du chemin de fer. Une fois le projet terminé, la plupart des travailleurs sont renvoyés, et les immigrants chinois sont alors dénoncés comme des voleurs d'emploi.

En 1885, le gouvernement impose une taxe, connue sous le nom de taxe d'entrée, afin de limiter le nombre d'immigrants chinois. Chaque immigrant chinois doit s'acquitter d'un montant de 50\$, afin d'entrer au pays. Seuls quelques individus en sont exemptés, tels que les diplomates, les étudiants, les touristes, les scientifiques et les membres du clergé.

Les immigrants chinois sont les seuls à devoir payer une taxe d'entrée au Canada. En 1900, elle s'élève à 100\$ par personne, et elle est à nouveau augmentée à 500\$, en 1903. Ce montant représente l'équivalent de deux ans de salaire en Chine. En dépit du coût de la taxe, les Chinois continuent d'affluer vers le Canada. Par conséquent, la loi d'exclusion des immigrants chinois est adoptée en 1923, afin d'interdire à tous les Chinois d'immigrer au Canada. Cette loi a été adoptée le 1er juillet 1923, date à laquelle le Canada célèbre le Jour de la Confédération. Les Sino-canadiens l'appellent la Journée de l'humiliation. Durant de nombreuses années, ils ont refusé de célébrer le Jour de la Confédération. De 1923 à 1947, année où la loi est abrogée, moins de cinquante Chinois ont reçu la permission d'entrer au Canada.

Les nombreuses années de racisme envers les Chinois ont eu un effet néfaste et majeur sur le développement de la communauté sino-canadienne. Plusieurs pères et maris n'ayant pu faire venir leur famille, au Canada. Par conséquent, nombreux sont les femmes et les enfants qui ont été abandonnés en Chine, et plusieurs familles ne se sont jamais retrouvées.

Bien que le gouvernement fédéral ait collecté plus de 23 millions de dollars par le biais de la Taxe aux immigrants chinois, il a refusé, pendant de nombreuses années, d'engager sa responsabilité pour une telle mesure discriminatoire. En 1984, le Conseil National des Canadiens Chinois (CCNC) a réclamé des compensations pour dédommager les survivants et leurs familles, relativement à la discrimination faite à leur endroit par le gouvernement fédéral. La pression incessante du CCNC a finalement porté ses fruits, lorsqu'en 2006, le Premier ministre Stephen Harper a présenté des excuses officielles devant le Parlement canadien en déclarant : « Nous sommes obligés de corriger cette erreur historique pour la simple raison que la décence nous y oblige... une caractéristique qui se trouve au centre de l'âme canadienne. » Le Premier ministre a poursuivi en annonçant qu'une somme de 20 000\$ serait offerte aux 400 veuves ayant payé la Taxe d'Entrée.

Le gouvernement a eu tort de tirer profit du racisme. Avec plus de 150 ans d'enracinement, la communauté sino-canadienne a grandement contribué aux efforts nationaux, faisant de ce pays ce qu'il est aujourd'hui.



Certificat de la taxe d'entrée délivré à Lee Don, 22 ans, arrivé en Colombie-Britannique le 23 juillet 1918.

L'INTERNEMENT DES JAPONAIS AU CANADA

1942-1949

Au début des années 1858, les immigrants asiatiques, à la recherche d'une vie meilleure et d'un nouveau foyer sont attirés par la Colombie-Britannique. Face à l'effondrement de l'économie, les diverses compagnies de la province recrutent des immigrants japonais à moindre coût, afin de maximiser leurs profits. Cette situation suscite un vif ressentiment à leur égard, la population canadienne blanche les accusant de voler les emplois, et de représenter une menace pour le pays.

Alors que l'animosité raciale continue d'augmenter, les politiciens prennent des mesures contre les canado-japonais. Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate en 1939, l'agression militaire japonaise a des conséquences sur la communauté japonaise canadienne et leur image se détériore très rapidement. En 1941, tous les citoyens d'origine japonaise perdent le droit de s'enrôler dans l'armée. De plus, ils sont forcés de s'enregistrer auprès de la Gendarmerie royale du Canada, et d'avoir en permanence, une carte d'enregistrement. Une liste de suspects, créée par le gouvernement, contient les noms de plusieurs leaders d'origine japonaise, tels que des hommes d'affaires et des directeurs d'école.

À la suite de l'attaque japonaise de Pearl Harbor en décembre 1941, toute personne d'origine japonaise est étiquetée comme étant "ennemi étranger". Les bateaux de pêche japonais sont confisqués. En Colombie-Britannique les écoles qui enseignent le japonais et la presse écrite sont fermées, les hommes âgés de 18 à 45 ans sont déplacés à plus de 160 kilomètres du littoral de la province. En février 1942, sur un avis de 24 heures, la déportation massive des canado-japonais débute. Ils sont dépossédés de tous leurs biens et un couvre-feu est imposé. De plus, aucune personne d'origine japonaise n'est dorénavant permise dans les "zones protégées".

En mars 1942, le premier groupe de canado-japonais arrive au camp de triage de Hastings Park où ils séjournent plusieurs mois dans des conditions exécrables. Les familles sont séparées. Les hommes sont déportés dans des camps de travail, tandis que les femmes et les enfants partent pour les camps de détention dans les "villes fantômes".

La vie dans les camps d'internement était extrêmement difficile. La plupart des détenus étaient entassés dans des baraques et des tentes, avec des lanternes en guise de chauffage. En l'espace de 9 mois, plus de 22 000 canado-japonais furent relocalisés dans ces camps d'internement. En tout, dix camps auront été construits en Colombie-Britannique, soit à Greenwood, Kaslo, New Denver, Slokan, Sandon et Tashme. Durant cette période, le gouvernement fédéral autorise la confiscation et la vente des propriétés japonaises, en dépit de leur opposition.

Vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, deux alternatives sont offertes aux canado-japonais, la déportation vers le Japon ou déménager à l'Est des Rocheuses. La plupart des villes comme Toronto, leur sont fermées et leur arrivée est accueillie avec une extrême hostilité.

À la fin de la guerre en 1945, ont été déportés plus de 4 000 canado-japonais, la plupart étant des citoyens canadiens. Ce racisme a engendré la création de camps d'internement et l'élaboration de politiques discriminatoires. En fait, la guerre n'aura été qu'un simple prétexte pour implanter de telles mesures. Et le Premier ministre Mackenzie King de déclarer en 1944 « C'est un fait, aucune personne de race japonaise n'a été accusée de sabotage ou de trahison pendant les années de guerre. »

Ce n'est qu'en 1949 que les restrictions sont levées, et que les canado-japonais peuvent élire résidence n'importe où au Canada. Cependant, il aura fallu 40 ans avant que le gouvernement canadien ne présente des excuses officielles pour les actes haineux et discriminatoires commis à l'endroit des canado-japonais. En 1988, une somme compensatoire de 21 000\$ a été allouée à chaque victime ayant survécu aux tragiques événements.



Avis distribué en Colombie-Britannique, délimitant les "zones protégées" et informant la population d'origine japonaise des risques d'arrestation.

RUBRIQUE

Directives destinées à l'élève : Votre groupe forme une équipe de nouvelles. Vous présenterez votre reportage selon votre sujet de recherche. Votre public cible comprend des individus provenant de différentes cultures et groupes ethniques. Vous vous attacherez à rapporter les faits, *mais également à prendre position sur ce qui s'est produit (par exemple une page sombre de l'histoire canadienne, incompatible avec les valeurs d'une société démocratique, etc.)*. Gardez en mémoire que votre reportage doit comprendre un journaliste, une ou des victimes ainsi qu'un ou des témoins.

Nom de l'élève : _____

Date : _____

CRITÈRES	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Identifie les structures et les caractéristiques des différents types de textes journalistiques et incorpore ses structures et caractéristiques dans son travail	Fait preuve d'une compréhension et d'une habileté limitées à utiliser les structures et les caractéristiques de différents types de textes journalistiques dans son travail	Fait preuve d'une certaine compréhension et d'une certaine habileté à utiliser les structures et les caractéristiques de différents types de textes journalistiques dans son travail	Fait preuve d'une compréhension et d'une habileté claires à utiliser les structures et les caractéristiques de différents types de textes journalistiques dans son travail	Fait preuve d'une compréhension et d'une habileté claires à comprendre et à utiliser les structures et les caractéristiques de différents types de textes journalistiques dans son travail
Fait preuve d'une compréhension des événements historiques et exprime des opinions à ce sujet	Fait preuve d'une habileté limitée à exprimer une compréhension, et une opinion, au sujet d'événements historiques	Fait preuve d'une habileté quelconque à exprimer une compréhension, et une opinion, au sujet d'événements historiques	Exprime constamment une compréhension et une opinion au sujet d'événements historiques	Exprime d'une manière habile, claire, convaincante et stimulante une compréhension et une opinion au sujet d'événements historiques
Adopte les attitudes, les caractéristiques et les situations des autres lors des jeux de rôles	Fait preuve d'une habileté limitée à assumer les attitudes, les caractéristiques et la situation des autres dans les jeux de rôles	Fait preuve d'une habileté quelconque à assumer les attitudes, les caractéristiques et la situation des autres dans les jeux de rôles	Fait preuve d'une habileté à assumer les attitudes, les caractéristiques et la situation des autres dans les jeux de rôles	Fait preuve d'une habileté solide à assumer les attitudes, les caractéristiques et la situation des autres dans les jeux de rôles
Évalue les préjugés, les stéréotypes ou les préjugés dans les médias pour déterminer si une information est crédible et fiable	Fait preuve d'une habileté limitée à évaluer les préjugés, les stéréotypes ou les préjugés dans les médias pour déterminer si une information est crédible et fiable	Fait preuve d'une habileté quelconque à évaluer les préjugés, les stéréotypes ou les préjugés dans les médias pour déterminer si une information est crédible et fiable	Fait preuve d'une habileté constante à évaluer les préjugés, les stéréotypes ou les préjugés dans les médias pour déterminer si une information est crédible et fiable	Fait preuve d'une habileté solide à évaluer les préjugés, les stéréotypes ou les préjugés dans les médias pour déterminer si une information est crédible et fiable
Exprime des idées de manières qui sont respectueuses des personnes de cultures et d'ethnies différentes	Exprime des idées de manières qui témoignent d'un respect limité envers les besoins, les droits et les sentiments d'autrui	Exprime des idées de manières qui témoignent d'un certain respect envers les besoins, les droits et les sentiments d'autrui	Exprime des idées de manières qui témoignent de respect envers les besoins, les droits et les sentiments d'autrui	Exprime des idées de manières qui témoignent d'un grand respect envers les besoins, les droits et les sentiments d'autrui
Analyse les événements clés au sein de leur contexte historique	Fait preuve d'une habileté limitée à analyser les principaux événements dans leur contexte historique	Fait preuve d'une habileté quelconque à analyser les principaux événements dans leur contexte historique	Fait preuve d'une habileté à analyser les principaux événements dans leur contexte historique	Fait preuve d'une habileté claire à analyser les principaux événements dans leur contexte historique

Commentaires :